

Secrétariat de la CDCI
Affaire suivie par :
Béatrice Ventujol et Christine Deleuze
Tél : 04 66 36 42 64 / 634
Mél : pref-interco@gard.pref.gouv.fr

Nîmes, le **1 MARS 2023**

**Commission Départementale
de la Coopération Intercommunale (CDCI)
Formation restreinte**

**Procès-verbal de la réunion du
Jeudi 23 février 2023**

Les membres de la commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI) se sont réunis en formation restreinte le jeudi 23 février 2023 en salle Marcel Encontre à la préfecture du Gard, sous la présidence de monsieur Frédéric Loiseau, secrétaire général de la préfecture du Gard, assisté de monsieur Philippe Ribot, rapporteur général de la CDCI.

Assistaient à cette réunion en qualité de membre de la formation restreinte :

Collège des communes dont la population est inférieure à la moyenne départementale :

- Mme Maryse Giannaccini,
- M. Robert Cahu
- M. Jean-Pierre Beauclair

Collège des autres communes :

- M. Jean-Luc Chapon
- M. Philippe Ribot

Collège des EPCI à fiscalité propre :

- M. André Brundu
- M. Juan Martinez

Assistaient à cette réunion en tant que représentants des collectivités concernées :

- Madame Catherine Pravin, conseillère municipale de Canaules-et-Argentières, déléguée de la commune au SIRP
- Monsieur François Abrassart, vice-président du SIRP, adjoint au maire de Saint-Théodorit, en l'absence de la présidente du SIRP,
- Monsieur Cyril Soulier, maire de Saint-Théodorit
- Madame Stéphanie Laurent, maire de Savignargues

La présente séance faisant suite à la réunion du 13 février dernier qui n'a pu se tenir faute de quorum, aucune obligation de quorum n'est requise.

Monsieur le secrétaire général rappelle que la formation restreinte de la CDCI doit donner un avis sur la demande de la commune de Canaules-et-Argentières de sortir du SIRP de

Canaules Saint-Théodorit et Savignargues et donne la parole à monsieur Ribot, rapporteur général.

Monsieur Ribot expose que le conseil municipal de Canaules-et-Argentières a souhaité sortir du SIRP aux motifs que l'organisation et le fonctionnement du syndicat ne répondent pas aux besoins des enfants de Canaules qui ont à se déplacer sur la commune de Saint-Théodorit pour le périscolaire et la cantine. Le conseil municipal de Canaules-et-Argentières trouve, par ailleurs, trop élevé le coût des locaux du SIRP.

La commune de Canaules-et-Argentières envisage un regroupement scolaire avec la commune de Saint-Jean-de-Serres beaucoup plus proche.

Le 17 mars 2022, le comité syndical du SIRP a rejeté la demande de retrait de la commune.

Afin de pouvoir solliciter son retrait dérogatoire du SIRP, le 25 mai 2022 la commune de Canaules-et-Argentières a saisi le SIRP d'une demande de modification de ses statuts dans le cadre des dispositions de l'article L.5212-30 du code général des collectivités territoriales (GCT). Celle-ci a été rejetée le 9 décembre 2022 par le comité syndical du syndicat.

La commune de Canaules-et-Argentières a donc saisi madame la préfète d'une demande de sortie dérogatoire du SIRP par délibération du 20 décembre 2022.

La parole est ensuite donnée à madame Pravin qui fait part des constats qui ont conduit la commune à solliciter son retrait du SIRP et à se rapprocher de la commune de Saint-Jean-de-Serres. Son intervention est jointe en annexe 1.

La commune estime que les services rendus par le SIRP ne correspondent pas aux besoins des enfants de Canaules, ceux-ci fréquentant peu l'accueil et la cantine du fait de leur implantation sur la commune de Saint-Théodorit. Cette implantation occasionne des trajets quotidiens en bus, jugés trop longs. Pour y remédier, la commune souhaiterait entre autres la création d'une cantine et d'un accueil scolaire sur chaque commune.

La commune conteste également le coût du loyer du local qui abrite le SIRP et souhaite le transfert du siège social de Saint-Théodorit à Canaules. Un différend sur le montant du loyer qui oppose la commune de Canaules et le SIRP est actuellement pendant devant le tribunal administratif.

Elle évoque le souhait de la commune de se rapprocher de la commune de Saint-Jean-de-Serres, distante de 3 kilomètres, ce qui réduirait le temps de transport.

La commune estime que le contenu des statuts du SIRP compromet son intérêt à y participer.

Monsieur le secrétaire général intervient pour rappeler que la CDCI doit émettre un avis sur le retrait de la commune de Canaules-et-Argentières du SIRP et non sur le projet de regroupement pédagogique (RPI) entre Canaules et Saint-Jean-de-Serres.

Il donne ensuite la parole à monsieur Soulier maire de Saint-Théodorit.

Cet élu ne souhaite pas le départ de Canaules du SIRP car seulement 50 enfants resteraient scolarisés dans le RPI, ce faible effectif conduirait à la création de 1 classe de 4 niveaux dans chacune des deux communes et serait préjudiciable, selon lui, à la scolarité des enfants.

Il signale par ailleurs ne pas être favorable à la création de trois sites d'accueil et de cantine car cela augmenterait de façon significative le montant de la contribution des communes.

L'intervention de monsieur Soulier est jointe en annexe 2.

Madame Laurent, maire de Savignargues, intervient pour signaler que si les deux communes sont opposées au retrait de Canaules c'est en raison d'un problème d'effectif. En effet, seulement 50 élèves seraient alors présents sur les deux communes et ce faible effectif entraînerait la création de deux classes à 4 niveaux. Au-delà de l'aspect financier c'est la qualité de l'enseignement qui serait impacté. Il est fort probable que les parents déserteraient le RPI au profit d'une autre école et que peu d'enseignants seraient enclins à exercer dans le RPI vu la complexité à enseigner dans une classe 4 niveaux.

Les parents inquiets ont écrit à la préfète.

Monsieur le secrétaire général invite monsieur Abrassart vice-président du SIRP à prendre la parole.

L'intéressé fait un rappel des délibérations intervenues dans le cadre de cette affaire et signale que le SIRP est favorable à la création d'une cantine et d'un accueil périscolaire à Canaules, mais qu'il n'est pas favorable aux autres demandes de la commune préférant privilégier la mutualisation des dépenses.

Il conclut son intervention (annexe 3) en indiquant que le retrait de Canaules conduirait à la disparition du SIRP et des écoles du RPI.

Monsieur Ribot fait remarquer que le SIRP semble prêt à accepter certaines propositions de la commune de Canaules et qu'il suffirait de continuer à travailler ensemble pour déboucher, à terme, sur une solution commune.

Madame Pravin exclut cette option tant que le contentieux qui oppose la commune au SIRP sur des trop perçus de loyers n'est pas réglée et que les enfants de Canaules seront contraints de prendre le bus quotidiennement.

Monsieur Martinez estime, que si un accord semble se dégager en faveur de l'implantation d'une cantine et d'un accueil périscolaire sur la commune de Canaules, la demande de retrait ne se justifie pas au regard des conséquences du retrait sur le SIRP qui fonctionne bien. Il souligne que la CDCI n'a pas plus de précisions sur un éventuel RPI avec la commune de Saint-Jean-de-Serres.

Monsieur le secrétaire général indique que le directeur académique des services de l'éducation nationale a émis un avis défavorable sur la demande de retrait de la commune de Canaules du RPI au motif que le RPI entre les deux communes restantes entraînerait la création de deux classes à 4 niveaux.

Madame Pravin souligne que Savignargues et Saint-Théodorit se retrouveraient avec 50 enfants à scolariser, comme ce sera le cas à Saint-Jean-de-Serres si le projet de regroupement avec Canaules est abandonné.

Monsieur Abrassart informe les membres de la CDCI que le SIRP a proposé à la commune de Saint-Jean-de-Serres de les rejoindre mais celle-ci a décliné son offre. Lors du dernier conseil d'école des parents ont manifesté leurs inquiétudes quant aux conséquences du retrait de Canaules.

Toutes les parties ayant été invitées à présenter leurs arguments, monsieur le secrétaire général invite les membres de la formation restreinte à passer au vote.

Résultats du vote :

Abstention : 1

Votes contre : 4

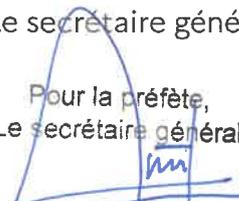
Votes pour : 2

Monsieur le secrétaire général constate que la formation restreinte de la CDCI a émis un avis défavorable sur la demande de retrait dérogatoire de la commune de Canaules-et-Argentères du SIRP de Canaules Savignargues Saint-Théodorit.

Monsieur le secrétaire général clôture la séance et signale qu'il appartient désormais à la préfète de se prononcer sur la suite à réserver à la demande de retrait de Canaules du SIRP dont elle a été saisie.

Le secrétaire général,

Pour la préfète,
Le secrétaire général


Frédéric LOISEAU

ANNEXE 1



PRESENTATION DE CANAULES A LA CDCI DU 23 FEVRIER 2023

Monsieur le Secrétaire Général, Monsieur le Directeur académique, Mesdames et Messieurs les maires et présidents des EPCI, bonjour.

En tant qu'élue de Canaules et déléguée au SIRP Canaules – Savignargues – St Théodorit, je vais vous présenter les éléments qui justifient notre demande de sortie du SIRP.

Une présentation plus institutionnelle au nom du SIRP, sera faite par François Abrassart, délégué de St Théodorit et vice-président, la présidente, Marie Tourel étant empêchée.

Je ferais une présentation en trois points : d'abord les constats, ensuite le cheminement ayant abouti à ces constats et le futur pour améliorer l'existant.

LES CONSTATS

Nous sommes en RPI (regroupement pédagogique pour l'école) / SIRP (syndicat pour le périscolaire) depuis plus de 30 ans selon un double mode : dispersé pour le RPI (classes réparties entre les trois communes) et concentré dans une seule commune (St Théodorit) pour le périscolaire et la cantine.

Nous estimons que cette organisation est actuellement inefficace, inefficente, et préjudiciable à Canaules et ses enfants.

- Inefficace car toutes les activités du SIRP sont concentrées à St Théodorit, commune la plus éloignée de Canaules, ce qui impose un temps de transport excessif (presque 1h30 par jour) principalement pour les enfants canaulois les plus jeunes. Ceci se traduit par de la fatigue et de l'excitation (attestée par le transporteur qui nous saisit régulièrement de problèmes dans le bus) et pénalise l'apprentissage des enfants.
- Inefficace encore car, bien que nous vivions en milieu rural, le SIRP offre à nos enfants une restauration scolaire issue d'une cuisine industrielle éloignée de plus de 80 kms du lieu de consommation. Qui plus est, dans une cantine, devenue trop petite certains jours et aussi très bruyante.
- Inefficace enfin car, du fait de l'éloignement entre Canaules et St Théodorit, excentré par rapport au trajet professionnel des parents, peu d'enfants canaulois sont inscrits au périscolaire.

DONC UN SERVICE RENDU AUX FAMILLES ET AUX ENFANTS QUI N'EST PAS A LA HAUTEUR DES ATTENTES CE, PRINCIPALEMENT POUR LES ENFANTS CANAULOIS

Concernant l'inefficience :

- Jusqu'en 2021, le coût, pour les communes, de la scolarisation d'un enfant, a augmenté plus fortement que l'inflation. Il est passé de 815 € annuel en 2014 à 1558 € en 2021 (participation des familles et subvention de la CAF inclus).
- Les frais de personnel (administration du SIRP, animatrices du périscolaire et ATSEM) en représentent la plus grande masse.
- Le loyer payé par le SIRP, à la mairie de St Théodorit était, jusqu'en mai 2022, très élevé (13 700 € annuels pour 2021, soit presque 7% du budget du SIRP).

Plus spécifiquement pour Canaules :

- Il existe un déséquilibre dans le calcul des charges, au détriment de Canaules qui fournit 2 classes (et accueille chaque année environ 50% des enfants du RPI) contre 1 classe dans chacune des autres communes. Or, chaque commune paie les charges liées à ses locaux scolaires.

- Enfin, chaque commune finance le périscolaire au prorata de ses enfants scolarisés. Or, bien que Canaules scolarise plus de 40% des enfants du RPI, nos enfants utilisent très peu le périscolaire, principalement à cause de la distance et de la localisation de St-Théodorit. Canaules paie donc pour un service peu utilisé par ses familles.

UNE STRUCTURE, le SIRP, INADAPTEE (pour 90 enfants)

aggravé par une ORGANISATION INTERNE qui ne permet pas de fournir un SERVICE AUX ENFANTS CANAULOIS CORRESPONDANT AUX DEPENSES FAITES PAR LA MAIRIE

LE CHEMINEMENT

Pourquoi le problème est-il devant vous seulement maintenant ? Parce que la prise de conscience des défauts du SIRP s'est faite progressivement.

- L'équipe canauloise nouvellement élue en 2014, s'était déjà interrogée sur le fonctionnement et les coûts, sans qu'il y ait eu d'approfondissement. Pour information, jusqu'en 2020, tout était entre les mains de St Théodorit, la présidente du SIRP étant aussi adjointe au maire. Ajouté à la lourdeur inhérente au fonctionnement d'un SIRP, cela créait une certaine opacité.
- Au début du mandat actuel, la 1ère adjointe au maire de Canaules a été élue Présidente du SIRP. Ceci lui a permis d'accéder à tous les dossiers. Nous avons donc constaté que nos interrogations étaient fondées.
- Ceci a notamment conduit Canaules à contester le bien-fondé du loyer et son montant. Après plusieurs mois de discussion, St Théodorit a accepté de le diminuer à 8 800 € annuels depuis juin 2022. A noter que Canaules n'a pas voté la diminution du loyer car nous en contestons la base juridique et souhaitons, à minima, une prise en compte du trop-payé antérieur.
- La seule amélioration notable que nous ayons obtenu depuis le nouveau mandat a été l'introduction du bio à la cantine. Toute proposition d'évolution fait l'objet d'un rejet avec un double argument : 1/ les familles et les enfants ne se sont jamais plaints ; 2/ toute amélioration a un coût non supportable.
- Or, une enquête menée auprès des familles canauloises a montré que 80% d'entre elles souhaite un temps de transport réduit pour leurs enfants, un accueil périscolaire accessible et une cantine sur place. Lors du dernier conseil d'école, les parents d'élèves ont souhaité discuter de la cantine (qualité, quantité et rapport qualité/prix), preuve que c'est un sujet de préoccupation pour eux.
- Pourquoi notre souhait de rapprochement avec St Jean de Serres ? La dissolution du RPI Cardet – St Jean en juin 2021 a laissé cette dernière seule avec ses 58 enfants. Ceci a ouvert la possibilité d'un rapprochement entre nos deux communes dont les écoles sont distantes de 3 petits kilomètres.
- Canaules a donc été plus ferme dans ses revendications. Une demande de modification des statuts permettant de corriger les faiblesses et les dysfonctionnements a été faite en mai 2022. Elle a été discutée pendant l'été, en juin et septembre, entre les délégués du SIRP, et a été formellement rejetée le 9 décembre dernier, Canaules ayant été, comme d'habitude, minoritaire.

LE PROJET DE REGROUPEMENT ELABORE AVEC ST JEAN DE SERRES

Il a pour objectifs :

- D'améliorer les services offerts aux enfants grâce à un fonctionnement doublement dispersé ;
- De diminuer la fatigue des enfants, de libérer du temps en faveur du repos et donc d'améliorer leur apprentissage.

Ils se matérialiseront par :

- Dans un premier temps, la maternelle à Canaules et le primaire à St Jean.
- Un accueil périscolaire dans la commune de résidence des familles.

- Une restauration scolaire dans la commune de l'école fréquentée pour une grande pause le midi.
- Un transport scolaire réduit aux matins et après-midi, soit 6 kms par jour contre 44 actuellement.
- Une cantine de qualité (privilégiant les produits locaux et bio) accessible à tous grâce à la mise en place de véritables coefficients familiaux et de repas à 1 € pour les plus modestes. Une cantine de petite capacité dans chaque commune pour une ambiance calme.
- Au niveau institutionnel, un fonctionnement sous forme de convention entre Canaules et St Jean permettant une souplesse de fonctionnement et des coûts administratifs réduits au minimum.
- Une gestion financière sobre, avec un ciblage des dépenses sur les services aux enfants :
 - En moins : les frais administratifs pour la gestion du SIRP, le loyer (soit 3 700 € d'économie par an pour Canaules), le salaire de l'ATSEM pour le bus scolaire du midi ;
 - En plus : une augmentation de 10% du temps de travail de la secrétaire de mairie pour la gestion administrative ; une augmentation du personnel contractuel ; des frais de fonctionnement et d'entretien des locaux (supplément faible du fait des coûts actuellement pris en charge par Canaules).

Le fonctionnement sera à budget constant, les augmentations étant financées par les économies réalisées. Nos estimations, à effectif égal, nous amèneraient même à passer, pour Canaules, de 84 000 € à 78 000 € annuels.

Des investissements sont cependant nécessaires, que Canaules estime justifiés (pas d'investissement pour l'école depuis une trentaine d'années).

- A court terme : nous aménagerons une salle communale en cantine servant aussi de salle périscolaire ; nous transformerons les deux petites classes pour une belle grande classe de maternelle.
- A moyen terme : dans le cadre de notre PLU qui affirmera notre stratégie de développement villageois, nous souhaitons : la construction d'une école ; l'aménagement d'une cantine avec possibilité de confection de repas sur place.

QU'EN SERA-T-IL POUR SAVIGNARGUES ET ST THEODORIT ?

Avec 52 enfants (dont 17 maternelles) en 2022-2023 et une perspective de croissance de St Théodorit, les deux communes, Savignargues et St Théo seront quasiment dans la même situation que St Jean actuellement (58 enfants dont 16 maternelles).

Toutes choses égales par ailleurs et à fonctionnement identique (SIRP, loyer et transport le midi), le budget annuel passerait de 116 000 € à presque 133 000 €, soit une augmentation. Un fonctionnement souple et allégé s'inspirant de celui que nous souhaitons mettre en place avec St Jean, n'aurait qu'une faible incidence sur leur budget de fonctionnement.

Toutefois, et comme pour Canaules, un investissement minimum serait nécessaire pour aménager une salle de classe supplémentaire dans une des deux communes.

POUR CONCLURE PRAGMATIQUEMENT

J'ai commencé en parlant d'organisation et de fonctionnement préjudiciables :

- Préjudiciable au bien-être et l'apprentissage des enfants ;
- Préjudiciable aux finances de la commune car pour un budget équivalent nous nous proposons de faire mieux.

J'ajoute, en conclusion, que la structure SIRP est inadaptée car lourde à l'échelle de nos 3 petites communes.

POUR CONCLURE FORMELLEMENT

Le Conseil municipal de Canaules estime que les dispositions statutaires relatives aux compétences, au mode de fonctionnement et aux dépenses syndicales engagées par Canaules, contreviennent de manière essentielle à son intérêt à poursuivre sa participation au SIRP.

En conséquence, le conseil municipal a délibéré le 20 décembre 2022 pour demander une sortie dérogatoire du SIRP, avec l'argumentaire que je viens de vous résumer.

Merci pour votre attention.

ANNEXE 2

Pour St Theodorit

Le syndicat est administré par un conseil syndical composé de 6 délégués (2 par commune). Depuis plus de 15 ans il fonctionne très bien, les décisions sont prises de façon collégiale.

A la surprise générale, la commune de Canaules a demandé en fin d'année scolaire 2021 à sortir du syndicat.

Nous avons été surpris car il n'existait pas de désaccords au sein du conseil syndical (*les comptes rendus des conseils syndicaux le montrent bien*) et aussi parce que l'argument avancé autour du temps de transport sur la pause méridienne n'a jamais été un problème au sein de notre regroupement.

La commune de St Theodorit ne souhaite pas que Canaules quitte le regroupement pour la simple et bonne raison que le nombre d'enfants restants (Savignargues et St Theodorit) dans le regroupement (environ 50) ne suffirait pas pour qu'il fonctionne correctement.

Suite au refus du conseil syndical de la sortie de Canaules du SIRP en mars 2022, Canaules a proposé quelques mois plus tard une modification profonde des statuts du syndicat.

Le conseil syndical a étudié ces propositions et courant décembre 2022 les délégués de Canaules ont insisté pour délibérer sur ces statuts. Les délégués de St Theodorit ont validé la plupart des idées proposées.

- Transférer le siège du SIRP sur la commune de Canaules.
- Etablir le bureau du syndicat à Canaules, avec un loyer pour l'utilisation de ces locaux.
- Création d'une cantine et accueil supplémentaire à Canaules
- Suppression de la redevance des locaux actuels pour la cantine, l'accueil et le bureau du SIRP.

Nous sommes conscients que ces évolutions occasionneraient une augmentation du budget (*personnel supplémentaire pour l'encadrement, nettoyage des locaux, frais de fonctionnement, ...*) non compensée par la suppression de la redevance des locaux actuels contrairement à ce qu'avance Canaules.

Aucun chiffrage précis n'a été fait → Ordre de grandeur à minima augmentation de 5% de la participation des communes.

Mais comme ces propositions amélioreraient les services périscolaires fournis aux familles cela serait acceptable.

Le seul point sur lequel nous avons émis des réserves c'est la création d'un troisième site pour la Cantine et l'Accueil. En effet la participation des communes au budget du SIRP ne cesse d'augmenter (presque doublé en 10 ans). Un troisième site serait une dépense supplémentaire qui n'apporterait aucune amélioration aux familles.

Là encore aucun chiffrage précis n'a été fait mais avec 3 sites la participation des communes augmenterait à minima de 15%.

Il est de notre responsabilité de ne pas faire de dépenses inconsidérées (personnel pour l'encadrement, le nettoyage, frais de fonctionnement, ...) en multipliant les locaux à gérer.

Canaules souhaite absolument supprimer le transport sur la pause méridienne pour augmenter le temps de repos des enfants.

Temps de transport entre village :

- Canaules → St Theodorit 10 min
- Canaules → Savignargues 5 min
- Savignargues → St Theodorit 5 min

Il n'est pas du tout évident que les enfants se reposent plus dans la cour de l'école ou de la cantine plutôt que assis dans le bus pour les quelques minutes qu'ils y passent (*Pour certains c'est même un plaisir*).

La commune de Canaules ne justifie pas non plus que le fonctionnement actuel (avec les statuts actuels) auquel elle donne son accord depuis plus de 15 ans **est de nature à compromettre de manière essentielle son intérêt à participer à l'objet syndical.**

Parallèlement la commune de Canaules a aussi remis en question le bien-fondé de la redevance pour l'utilisation des locaux actuels pour la cantine, l'accueil et le bureau. Ce désaccord sera bientôt tranché par le tribunal administratif. A noter à ce sujet que si le SIRP utilise un deuxième site cantine, accueil périscolaire la redevance actuelle disparaîtrait donc ce point n'est plus un souci puisque la redevance en question disparaîtrait.

ANNEXE 3

Les Communes de CANAULES et ARGENTIERES, SAVIGNARGUES et SAINT-THEODORIT ont créé, en 1989, un SIRP (SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE REGROUPEMENT PÉDAGOGIQUE) qui a pour objet de prendre en charge les différents services d'intérêts communs que les communes lui ont confiés.

- **Le ramassage scolaire.**
- **L'organisation et la gestion de la cantine.**
- **L'organisation et la gestion d'un accueil périscolaire pour les enfants du RPI, les jours de classe.**
- **Le fonctionnement et le financement du matériel, des fournitures et des activités scolaires.**
- **La prise en charge de l'achat et les réparations du mobilier scolaire et périscolaire.**
- **L'entretien ménager intérieur des classes du RPI.**
- **L'emploi du personnel nécessaire au bon fonctionnement des services.**

Le syndicat est administré par un comité syndical.

Le comité syndical est composé de deux délégués titulaires et de deux délégués suppléants élus par chacune des trois communes ; soit **6 titulaires et 6 suppléants**.

L'accueil périscolaire et la cantine sont centralisés à St Théodorit, qui accueille aussi les bureaux du SIRP et du directeur du périscolaire. Depuis sa création, le SIRP a toujours assuré les services qui lui ont été confiés.

Les enfants des trois communes, de la maternelle au CM2, sont répartis dans quatre classes : **1 à St Théodorit, 2 à Canaules et 1 à Savignargues**.

Au mois de juin 2021, Canaules a manifesté auprès du conseil syndical son intention de quitter le SIRP.

Lors du conseil syndical du 17 mars 2022, la commune de Canaules a présenté formellement une demande de sortie du SIRP qui a fait l'objet d'une délibération. Le conseil syndical a débattu et s'est prononcé en tenant compte des arguments mis en avant par les différents délégués :

Les délégués de Canaules argumentent principalement sur :

- Ils estiment que l'organisation et le fonctionnement actuel du SIRP ne répondent pas, depuis des années, à l'intérêt des enfants canaulois, notamment pour les longs temps de transport ;
- Que le souhait de Canaules est aussi d'avoir un accueil périscolaire sur place et une cantine plus adaptée au nombre d'enfants ;
- Son souhait de se rapprocher de la commune de St Jean de Serre
- Ils estiment qu'un fonctionnement différent avec la commune de St Jean de Serre serait plus favorable pour les familles, les élèves, la commune de Canaules.

Les délégués des autres communes :

- S'étonnent et répondent qu'en plus de 20 ans d'existence du SIRP le temps de transport n'est jamais apparu comme un problème et qu'aucune plainte de la part des enfants, des parents ou des enseignants n'est jamais remontée.
- Calculent, que si Canaules quitte le regroupement il ne resterait, avec Savignargues et St Théodorit qu'une cinquantaine d'enfants, et estiment que cela ne permettra pas un fonctionnement satisfaisant.
8 niveaux, des PS au CM2, seraient répartis en 2 ou éventuellement 3 classes. Ils ne souhaitent pas que la scolarité des enfants de leurs communes en pâtisse.

Le conseil syndical s'est prononcé contre la sortie de Canaules par 4 voix contre et 2 voix pour.

Le 8 juin 2022, la commune de Canaules propose, au Conseil syndical la modification des statuts du SIRP.

Modifications proposées :

- Etablissement du siège et des bureaux du SIRP dans la commune sur laquelle sont scolarisés le plus d'enfants (Canaules actuellement) avec instauration d'un loyer pour l'utilisation de ces locaux (bureau du syndicat et du directeur)
- Création de deux sites supplémentaires de Cantine/Accueil à Canaules et à Savignargues, mis à disposition gratuitement, pour permettre la restauration sur le lieu de scolarisation et l'accueil du matin et du soir sur le lieu de résidence.
- Suppression de la redevance pour les locaux Cantine/Accueil/Bureau du syndicat de St-Théodorit.
- Pas de transport collectif pendant la pause méridienne.
- Intégration dans les charges de fonctionnement du SIRP des factures d'eau, de chauffage et d'électricité des salles de classe (actuellement à la charge de chaque commune pour ses locaux respectifs).

Le conseil syndical décide de reporter cette délibération par 4 voix pour et 2 absentions.

Les membres du conseil syndical ont étudié et travaillé les propositions de modification des statuts lors de réunions spécifiques.

Ces propositions de modification des statuts sont à l'ordre du jour du conseil syndical du 9 décembre 2022.

Position de St Théodorit

Les délégués valident l'essentiel des propositions mais formulent des réserves :

- **Sur la prise en charge par le SIRP des factures d'eau, de chauffage, d'électricité des locaux scolaires ;**

D'accord sur le principe mais cela entrainerait des travaux et des coûts supplémentaires pour les communes (abonnements supplémentaires) : **Chiffrage à faire.**

- **Sur la création ou l'aménagement de locaux pour assurer l'accueil et la cantine sur chaque commune ;**

La création d'un deuxième site est apparue comme une idée intéressante car les locaux actuels arrivent, certains jours, à saturation pour la cantine. Ils estiment que le budget s'en trouverait impacté mais si cela améliore le service aux familles cela semble acceptable. Ils sont aussi d'accord, dans ce cas, pour supprimer la redevance pour la cantine / accueil de St Théodorit.

Par contre, ils ont émis des réserves concernant un troisième site car, 3 cantines / accueils pour 3 communes qui comptent 90 enfants au total, ne se justifie pas.

Fréquentation : Cantine, en moyenne 56 par jour / Accueil périscolaire, en moyenne 12 le matin et 17 le soir.

Ils ne voient pas l'intérêt de se regrouper si chaque commune a sa propre structure. L'idée est plutôt de mutualiser les moyens dans le but de limiter les dépenses tout en maintenant un service de qualité.

Un chiffrage budgétaire précis est souhaité.

Position de Savignargues

Position de Savignargues non exprimée, les délégués étant absents.

Position de Canaules

Les délégués de Canaules souhaitent délibérer sur cette proposition de statuts, pour pouvoir mettre en place la nouvelle organisation à la rentrée scolaire 2023.

Canaules estime que l'accroissement des coûts pour faire fonctionner les trois sites serait compensé par du personnel économisé sur le transport du midi et la suppression du loyer des locaux uniques actuels.

La position de Canaules n'a pas bougé depuis juin 2022, et souhaite l'application de l'intégralité des modifications des statuts proposés.

Le conseil syndical vote contre la modification des statuts (5 votes exprimés) (2 de St Théodorit, 1 de Savignargues par le pouvoir de Madame Laurent (excusée) à un délégué de St Théodorit et 2 de Canaules)

2 voix pour et 3 voix contre

Précisions sur le fonctionnement du conseil syndical :

Malgré la demande de sortie de la commune de Canaules et les désaccords existants, il est important de signaler que le conseil syndical continue à fonctionner de manière constructive.

L'objectif reste bien, pour l'ensemble des délégués de nos 3 communes, de fournir des services périscolaires de qualité aux enfants et aux familles de notre territoire.

Le travail de la présidente (déléguée de Canaules) est reconnu, le dialogue existe bien, et nous travaillons toujours en bonne intelligence pour le bien de nos communes.

Pour conclure :

Si la commune de Canaules s'imagine qu'il serait plus avantageux pour elle de sortir du SIRP, il est certain que cela serait catastrophique pour les familles restantes des deux autres communes.

Le SIRP ne serait plus viable et à court terme cela conduirait à la disparition des écoles dans nos villages.

